# Assemblée Générale Annuelle Vendredi 31 mars 2017

## Informations pratiques

#### Lieu



L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'Euro Disney S.C.A. (l'« Assemblée ») se tiendra le **vendredi 31 mars 2017** au Centre de convention du Disney's Hotel New York<sup>®</sup>, à Disneyland<sup>®</sup> Paris, Chessy (77) et débutera à **9h30**.

Attention : l'accès au parking du Disney's Hotel New York®, sera réservé <u>aux résidents</u> uniquement. Si vous venez en voiture, merci de vous référer aux indications ci-dessous.

## **Accès Parking**



Par l'autoroute A4, prendre la sortie 14 « Marne-la-Vallée / Val d'Europe - Parcs Disney » puis continuer en suivant les indications « Parking Parcs Disney ».

L'accès gratuit au parking des Parcs Disney<sup>®</sup> se fera à partir de 7h00 uniquement sur présentation de **votre carte d'admission**, ou de **votre carte Club Actionnaires** ou de **votre attestation de participation à l'Assemblée.** Une zone sur le parking vous sera réservée.

Des navettes gratuites « AGM 2017 » en rotation entre le parking et le Centre de convention seront à votre disposition de 7h00 à 13h30.

### Accès à partir de la gare RER/TGV



Des navettes « AGM 2017 » et « Hôtel New York » seront à votre disposition à partir de la gare routière située à la sortie de la station RER/TGV de « Marne-la-Vallée/ Chessy » et vous déposeront au Disney's Hotel New York.

#### Accueil



A partir de 8h00, au Centre de convention du Disney's Hotel New York :

- Emargement auprès de Société Générale Securities Services
- Pause café
- o Accueil Club Actionnaires

Nous vous rappelons que seul l'actionnaire pourra accéder à la salle de l'Assemblée.

# Horaires d'ouverture des Parcs Disney



Le jour de l'Assemblée, les Parcs Disney seront ouverts :

- Parc Disneyland<sup>®</sup>: de 10h00 à 21h00
- o Parc Walt Disney Studios®: de 10h00 à 18h00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

## **Salon Mickey**



**Exceptionnellement**, le jour de l'Assemblée, le Salon Mickey sera <u>fermé le matin</u> mais ouvert **de 14h00 à 17h00**.

Réservé aux membres du Club Actionnaires, sur présentation de la carte de membre.

## COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

#### > LES CONDITIONS PREALABLES A REMPLIR

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale. Ce droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'enregistrement des titres au nom de l'actionnaire, soit dans le registre de la Société (actions au nominatif), soit chez l'intermédiaire financier qui tient son compte-titres (actions au porteur), au plus tard à zéro heure, heure de Paris, deux jours ouvrés avant la date fixée pour l'Assemblée Générale (« J-2 »), soit en pratique le mardi 28 mars 2017 à minuit.

#### ➢ LES MODALITES DE PARTICIPATION

⇒ Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée Générale

## Pour les actionnaires au porteur :

Vous devez contacter votre intermédiaire financier teneur de votre compte-titres en précisant que vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale. Votre intermédiaire financier devra établir une attestation de participation dans les conditions prévues à l'article R. 225-85 du Code de commerce, justifiant de votre identité et de votre qualité d'actionnaire et transmettra cette attestation de participation à Société Générale – Services Assemblées (voir coordonnées sur la page suivante). Votre carte d'admission sera envoyée à votre domicile.

#### Pour les actionnaires au nominatif :

Vous devez **cocher la case A en haut du formulaire unique** joint à cet envoi et le retourner daté et signé à Société Générale – Services Assemblées à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe. Votre carte d'admission sera envoyée à votre domicile.

Pour tout renseignement relatif au traitement de votre carte d'admission, veuillez prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de Société Générale, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, au 0825 315 315 (coût de l'appel : 0,125 € HT/mn) depuis la France ou au + 00 33 2 51 85 59 82 (coût d'appel selon le pays) depuis l'étranger.

## Nous vous rappelons que seul l'actionnaire pourra accéder à la salle de l'Assemblée Générale.

⇒ Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale

Vous pouvez, avec le formulaire unique, choisir entre l'une des trois possibilités suivantes :

- Voter par correspondance en cochant la case « je vote par correspondance » sur le formulaire unique (le cas échéant, noircissez les cases des résolutions pour lesquelles vous votez NON ou vous vous abstenez);
- **2** Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale en cochant la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale » sur le formulaire unique ;
- **3** Vous faire représenter par toute personne de votre choix en cochant la case « je donne pouvoir à » sur le formulaire unique et en inscrivant les coordonnées de la personne choisie dans la case prévue à cet effet.

Pour être pris en compte, le formulaire unique complété, daté et signé doit être reçu le **mardi 28 mars 2017** au plus tard par Société Générale – Services Assemblées (voir coordonnées sur la page suivante).

**Pour les actionnaires au porteur**, veuillez renvoyer le formulaire à votre intermédiaire financier qui se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

Vous pouvez aussi vous faire représenter sans utiliser le formulaire unique. Pour cela, vous devez établir une procuration signée sur laquelle figurent vos nom, prénom usuel et domicile ainsi que ceux de votre mandataire, et la faire parvenir au choix :

- Par courrier à Société Générale Services Assemblées (voir coordonnées ci-dessous) ;
- Par voie de télécommunication électronique en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et

réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique <u>dlp.agm2017@disney.com</u> et selon votre mode de détention :

- Pour les actionnaires au porteur: précisez vos références bancaires et demandez impérativement à votre intermédiaire financier teneur de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à Société Générale – Services Assemblées (voir coordonnées ci-dessous);
- Pour les actionnaires au nominatif pur : précisez votre identifiant Société Générale (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ;
- **Pour les actionnaires au nominatif administré** : précisez votre identifiant auprès de votre intermédiaire financier teneur de votre compte-titres.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation (article R. 225-85 du Code de commerce).

## COMMENT OBTENIR LE FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE ?

## Pour les actionnaires au porteur :

Vous pouvez obtenir le formulaire unique sur le site Internet d'Euro Disney S.C.A., Espace Actionnaires / Assemblée Générale : <a href="http://corporate.disneylandparis.fr/espace-actionnaires/assemblee-generale/documentation.xhtml">http://corporate.disneylandparis.fr/espace-actionnaires/assemblee-generale/documentation.xhtml</a>, ou sur demande auprès de l'intermédiaire financier teneur de votre compte-titres.

Pour être honorée, toute demande devra avoir été reçue le lundi 27 mars 2017 au plus tard.

#### Pour les actionnaires au nominatif :

Vous trouverez le formulaire unique joint à cet envoi.

## Société Générale – Services Assemblées

CS 30812 32, rue du Champ de Tir 44308 NANTES CEDEX 03 France

# FORMULAIRE UNIQUE

(Formulaire de vote par correspondance et formule de vote par procuration)

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE?

